

BILAN DE COMPÉTENCES

FICHE PÉDAGOGIQUE



FP.V1.05/23

PUBLIC ET PREREQUIS

Toute personne active, en poste ou demandeur d'emploi, désireuse ou contrainte de donner un nouvel élan à sa vie professionnelle.

Aucun pré-requis n'est demandé pour réaliser un bilan de compétences. Néanmoins, il est nécessaire de parler et comprendre la langue française.

OBJECTIFS

Se réorienter ou évoluer professionnellement, en définissant un projet réaliste au regard du marché du travail et le plan d'actions nécessaire pour l'atteindre.

Vérifier ou valider un projet professionnel.

ORGANISATION GÉNÉRALE ET SPÉCIFICITÉS

Le Bilan de Compétences est une démarche volontaire au cours de laquelle je vous accompagnerai sur le chemin de votre futur professionnel.

Votre histoire de vie - personnelle et professionnelle - votre auto portrait, vos réalisations, vos motivations, vos valeurs..., sont autant de dimensions sur lesquelles faire un point d'étape et vous appuyer pour déterminer la suite de votre parcours.

A2O prend en compte celles-ci afin d'adapter son accompagnement et les outils proposés.



Spécialisée depuis plus de 15 ans dans l'accompagnement de salariés en risque d'inaptitude devant anticiper une reconversion professionnelle, je suis attentive à la prise en compte des restrictions médicales et capacités restantes pour la détermination d'un nouveau projet professionnel compatible avec l'état de santé du bénéficiaire.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Entretiens individuels (exploration, explicitation), sur un rythme d'une fois par semaine maximum.

Tests, questionnaires, grilles d'analyse des savoirs, savoir-faire et savoir-être, des valeurs et motivations, enquêtes métiers... et tout autre outil nécessaire à la définition du projet professionnel.

Le + du Cabinet : **le coaching projectif** ©, qui permet de visualiser son idéal de "Soi Professionnel".

PROGRAMME ET CONTENU

Cadre légal : Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel / art. L.6313-1 à 8.

La durée du Bilan de Compétences varie selon le besoin de la personne. Elle est au maximum de 24 heures et se répartit sur une durée de 2 à 3 mois.

BILAN DE COMPÉTENCES

FICHE PÉDAGOGIQUE



FP.V1.05/23

PROGRAMME ET CONTENU (suite)

Entretien préalable (téléphone, visio ou présentiel) :

Ce rendez-vous d'information est personnalisé, gratuit et sans engagement. Il permet :

- D'analyser la demande et le besoin du bénéficiaire
- De présenter les conditions de déroulement du bilan ainsi que les techniques mises en oeuvre
- De rencontrer et d'échanger avec le Consultant qui vous accompagnera dans la construction de votre projet professionnel
- De vérifier que ce dispositif est bien adapté à la situation et aux objectifs du bénéficiaire

Une grille d'analyse partagée permettra au bénéficiaire de l'aider à réfléchir sur l'opportunité et les intérêts principaux, à ses yeux, d'un Bilan de Compétences. Si ses objectifs ne concernent pas ceux proposés par un Bilan de Compétences, il lui alors sera proposé des alternatives.

Lorsque le bénéficiaire aura confirmé son choix de réaliser un Bilan de Compétences, une convention ou un contrat sera signé avec le Centre de Bilans et le programme détaillé sera remis au bénéficiaire. Une fois le financement validé, le Bilan de Compétences pourra débuter. Il comportera obligatoirement 3 phases :

➔ Phase préliminaire (2H00) :

- Réaliser un entretien diagnostic afin de questionner et comprendre le parcours professionnel, de clarifier les motivations et l'objectif du bilan et de formuler les critères de satisfaction et d'évaluation
- Déterminer le calendrier de rendez-vous

➔ Phase d'investigation (20H00) :

- Réaliser l'inventaire de personnalité et des intérêts professionnels par la passation de tests
- Procéder à la restitution des tests, mettant en évidence les points forts et axes d'amélioration (zones d'effort, d'équilibre et de confort) ainsi que les domaines d'activités émergents
- Investiguer les métiers, incluant une confrontation aux professionnels du secteur et au marché du travail
- Coaching projectif
- Identifier les compétences requises, acquises et à acquérir au regard du ou des projets professionnels
- Identifier les valeurs professionnelles, avec mise en parallèle de celles-ci avec le ou les projets professionnels
- Préparer un plan d'actions à court et moyen terme pour la mise en oeuvre du projet professionnel

➔ Phase conclusive (2H00) :

- Reprendre les résultats de la phase d'investigation
- Remettre le document de synthèse
- Évaluer le Bilan de Compétences et convenir des entretiens de suivi à 3 et à 6 mois

BILAN DE COMPÉTENCES

FICHE PÉDAGOGIQUE



FP.V1.05/23

ÉVALUATION ET SUIVI

À la fin du Bilan de Compétences, le bénéficiaire signe une attestation de bonne réception du document de synthèse. Il complète également la grille d'évaluation individuelle d'atteinte des objectifs avant/après bilan ainsi qu'une grille d'évaluation générale du dispositif dont il a bénéficié.

Un suivi sera réalisé 3 mois et 6 mois après la fin du bilan afin d'évaluer les impacts de celui-ci à moyen terme.

LIEUX ET ACCESSIBILITÉ

Pour les entretiens en présentiel, les séances se tiendront dans un bureau individuel, situé au 53 rue Armand Barbès à Limoges (Cabinet SÉVÀ). Elles pourront également avoir lieu dans des espaces de coworking ou location de bureaux sur les villes de Limoges, Brive, Guéret et Périgueux, à définir avec le bénéficiaire en fonction de ses possibilités de mobilité.

Les rendez-vous réalisés en distanciel nécessiteront de la part du bénéficiaire une connexion internet de qualité et l'utilisation du logiciel de visioconférence proposé par l'intervenant.

Les conditions de tenue des entretiens pourront éventuellement être adaptées en fonction des besoins, et notamment du fait d'un handicap.

EFFECTIF

Un Bilan de Compétences est une action individuelle.

DÉLAI D'ACCÈS AU BILAN DE COMPÉTENCES, DURÉE ET DATES

Le Bilan de Compétences débutera sous 2 semaines à 4 mois, en fonction des disponibilités de la consultante et de la gestion administrative du financement.

Un Bilan de Compétences se déroule sur 24 heures, dont au moins 15 heures en face à face.

Le planning des entretiens est fixé avec le bénéficiaire et ils sont répartis sur une période de 3 mois maximum.

COÛT PÉDAGOGIQUE ET DEVIS

Consulter le Cabinet : contact@a2o-limousin.fr

COORDONNÉES DE L'ORGANISME ET RÉFÉRENT

contact@a2o-limousin.fr / 06.64.98.10.78

Référente Administrative, Référente Handicap et Consultante : Émilie Gillet

Siret : 810 633 156 00015 / TVA : FR64810633156

Numéro de Déclaration d'Activité (NDA) : 75870196287, enregistré auprès de la Préfète de Région Nouvelle-Aquitaine. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État (art. L. 6352-12 du Code du Travail).

